

SAMOS LEGAL CENTER

RAPPORT
ANNUEL
2025



AVOCATS
SANS
FRONTIÈRES
FRANCE



TABLE OF CONTENTS

+Logical framework	
3	
Context	4
Infographics	13
Activities carried out in 2025	14
Difficulties faced	25
Continuity of the project	28
Prospects for 2026	29

LOGICAL FRAMEWORK

Project Location	Samos Legal Center
Location	Vathy, Samos (Grèce)
Period covered by the report	01/01/2025 - 31/12/2025
Objectives	<p>Contribute to guaranteeing the right to seek asylum and to protect human rights.</p> <p>Contribute to guaranteeing the fundamental rights of asylum seekers and refugees on the island of Samos.</p>
Expected results	<p>Provide legal assistance to asylum seekers on the island of Samos; ensure that people in vulnerable situations receive adequate support during their asylum procedure.</p>
Activities	<p>1) Dissemination of information on the asylum procedure : sharing information on the asylum procedure with asylum seekers in person and by telephone ; organizing information workshops on the asylum procedure for asylum seekers and volunteers from non-legal organizations.</p> <p>2) Permanent legal assistance: Preparation for asylum application interviews and support for asylum seekers in the context of their asylum application procedure ; support for cases before the appeal committee following an initial rejection ; management of asylum cases including support for asylum seekers in their requests to the authorities; assistance for new asylum applications in the event of the discovery of new elements.</p> <p>3) Support for the most vulnerable cases and/or in the context of violations of fundamental rights in Samos : referring beneficiaries to other useful actors submitting requests to national and international organizations for the protection of human rights in order to defend the rights of vulnerable persons.</p>



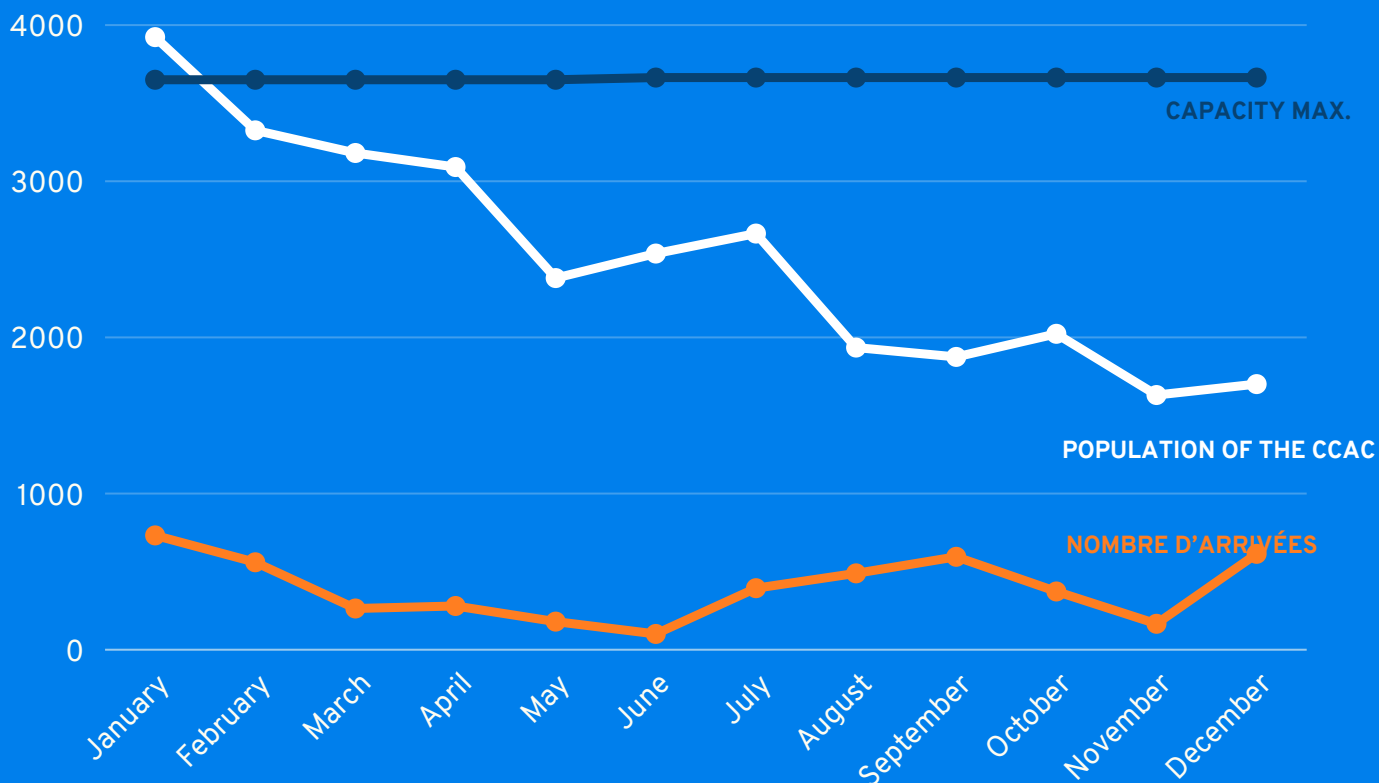
I. CONTEXTE

A) ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET DYNAMIQUE DES ARRIVÉES SUR L'ÎLE

En 2025, l'île de Samos a continué d'accueillir un nombre important de personnes en quête de protection internationale, bien que le volume total des arrivées ait diminué par rapport à 2024, année marquée par un pic historique. Cette baisse apparente ne reflète toutefois pas une amélioration structurelle du système d'accueil, mais s'inscrit dans un contexte de durcissement des politiques migratoires, notamment à partir du printemps 2025, avec une augmentation documentée des refoulements et une redirection partielle des routes migratoires vers d'autres îles, telles que la Crète.

Entre janvier et décembre 2025, **5 748** personnes ont été enregistrées à Samos selon les chiffres officiels du ministère grec des Migrations.

Les arrivées ont été particulièrement élevées durant le premier trimestre (1 556 personnes), confirmant une tendance à l'augmentation des arrivées hivernales, déjà observée les années précédentes. À partir du deuxième trimestre, une baisse nette a été enregistrée, avec seulement 561 arrivées entre avril et juin, suivie d'une reprise modérée durant l'été (1 478 arrivées entre juillet et septembre), puis d'un nouveau ralentissement en fin d'année (1 153 arrivées entre octobre et décembre).



Évolution de la population du CCAC

Sur le plan de l'hébergement, la population du Closed Controlled Access Centre (CCAC) a progressivement diminué au cours de l'année.

Après une période de surpopulation héritée de 2024, le camp est repassé sous sa capacité officielle de 3 664 places dès mars 2025, avec 3 181 résidents fin mars. Cette tendance s'est maintenue tout au long de l'année, la population s'établissant à :

- 2 537 personnes au 30 juin 2025
- 1 875 personnes au 30 septembre 2025
- 1 701 personnes au 31 décembre 2025

Cette baisse est liée à une combinaison de moindre flux d'arrivées et de transferts ponctuels vers le continent, notamment durant l'été. Toutefois, malgré une occupation inférieure à la capacité officielle, les conditions de vie dans le camp sont restées largement en dessous des standards minimaux tout au long de l'année.

À plusieurs reprises, notamment en décembre, l'augmentation ponctuelle des arrivées a conduit des personnes à dormir dans des espaces collectifs non prévus pour l'hébergement, révélant l'absence de flexibilité et de préparation du dispositif.

Profils démographiques et nationalités

Les données démographiques sont devenues de plus en plus difficiles à obtenir au fil de l'année. À partir de l'été 2025, l'UNHCR a cessé de publier des données détaillées sur les nationalités présentes dans le CCAC, limitant fortement l'accès à une information fiable et actualisée.

Sur la base des données disponibles en début d'année et des observations de terrain :

- Les personnes originaires d'Afghanistan et de Syrie sont restées majoritaires tout au long de l'année.
- Une évolution progressive des nationalités a toutefois été observée, avec une augmentation des personnes originaires du Yémen, du Soudan et de Palestine, ainsi que la présence persistante de personnes érythréennes souvent enregistrées comme éthiopiennes.
- D'autres nationalités ont été observées en plus petit nombre (Guinée, Sénégal, Burkina Faso, Irak, Koweït – Bidoun).

La structure de la population est restée relativement stable : une majorité d'hommes, suivis des enfants (accompagnés et non accompagnés), puis des femmes.

Conditions d'accueil

Enfin, il convient de souligner que la baisse de la population du camp n'a entraîné aucune amélioration des conditions d'accueil. Tout au long de l'année 2025, les personnes hébergées ont continué à faire face à :

- un accès très limité à l'eau (boisson, hygiène, lessive),
- des restrictions d'accès aux cuisines,
- un manque de produits de nettoyage,
- des problèmes de sécurité (portes ne fermant pas),
- des difficultés d'accès aux soins.

Un incendie survenu en mai 2025, probablement dû à une défaillance électrique, a blessé plusieurs résidents et détruit des effets personnels, illustrant une fois de plus les risques structurels liés à l'état des infrastructures.

Le manque d'accès aux services de base, tels que les soins médicaux, un logement adéquat et des rations alimentaires régulières et adaptées, a gravement affecté tous les résidents du camp, en particulier les populations vulnérables.

Les femmes ont particulièrement souffert, confrontées à un risque accru de violences sexuelles et sexistes, avec des espaces qui ne peuvent pas être verrouillés correctement et ne peuvent donc garantir la sécurité et l'intimité de l'ensemble des résidents.

Ces conditions de vie ont accru la vulnérabilité des demandeurs d'asile, tout en entravant leur accès aux services essentiels.

B) DÉVELOPPEMENTS AU SEIN DU SERVICE DE L'ASILE GREC

● Service d'interprétation

Tout au long de l'année 2025, le manque d'interprètes est resté un problème majeur dans le CCAC. Si un noyau d'interprètes était disponible pour les langues principales (Farsi/Dari, Arabe, Tigrinya/Amharic), des lacunes subsistaient pour des langues plus rares telles que le Wolof, le Krio, l'Ouzbek ou le Somali. Les interruptions répétées de METADRASI en raison de retards de paiement ont conduit les interprètes de l'EUAA à combler ces manques, mais la couverture restait insuffisante.

Dans certains cas, les demandeurs d'asile ont été enregistrés via des outils improvisés comme Google Translate, entraînant des erreurs sur des informations cruciales (noms, dates de naissance), ce qui a compliqué le suivi ultérieur de leur dossier. La présence croissante de francophones et anglophones a également accru la pression sur les services d'interprétation.

● Planification des entretiens

Le nombre limité d'agents de l'EUAA et de fonctionnaires du GAS a continué à freiner le rythme des entretiens, notamment pour les Syriens dont les entretiens d'admissibilité et d'éligibilité ont été combinés. Au cours de l'année, les entretiens d'admissibilité ont été suspendus à certaines périodes pour des raisons légales et politiques, laissant de nombreux demandeurs dans une incertitude prolongée.

Dans l'ensemble, l'enregistrement et la planification des rendez-vous se sont déroulés dans des délais raisonnables pour la plupart des nationalités, mais certains candidats ont reçu des dates provisoires ou des entretiens à distance, surtout lorsque l'interprétation n'était pas disponible. Les lundis étaient réservés aux entretiens supplémentaires ou reportés.

● [Pratiques imprévisibles et tendances du ministère](#)

Les pratiques administratives restent largement imprévisibles et, dans certains cas, se sont durcies. Les Syriens ont été maintenus dans un état de flou juridique pendant une longue période, tandis que les Palestiniens, Soudanais et Yéménites devaient désormais passer par un entretien obligatoire, contrairement aux pratiques antérieures. Auparavant les palestiniens et Yemenites recevaient un statut automatiquement ce n'est plus le cas.

La procédure pour les syriens combine désormais admissibilité et éligibilité lors des entretiens. On observe également qu'ils reçoivent désormais davantage des protections subsidiaires.

Il y a eu une période, où il était très difficile pour les réfugiés reconnus étaient fréquemment expulsés après réception de leurs documents, parfois sans rendez-vous pour l'empreinte digitale afin d'obtenir leurs documents (carte de résident et document de voyage), laissant certains sans logement et dépendants de solutions précaires.

Autre changement important depuis Octobre : les demandeurs d'asiles lorsqu'enregistrés dans le CCAC reçoivent à nouveau une carte "fermée" avec une restriction géographique sur l'île de Samos. Cela est la procédure régulière. Toutefois, ce changement, tout comme le fait de recevoir auparavant des cartes "ouvertes" est intervenu sans explication. Ce qui complexifie aussi la possibilité de transfery vers la Grèce continentale.

Par ailleurs, la fin de la grève des avocats d'État en janvier a permis théoriquement la reprise de l'émission des décisions négatives. En pratique, la majorité des rejets ont été traités sur le continent, et peu ont été notifiés localement. Certains cas, tels que la révocation de statut de réfugié pour raisons de sécurité nationale, ont illustré les risques persistants pour le droit à un procès équitable et la nécessité cruciale d'un accompagnement juridique indépendant. Avec seulement sept avocats spécialisés disponibles à Samos, dont deux au sein du Samos Legal Centre, le soutien juridique est resté essentiel.

Ainsi en 2025, malgré une certaine stabilisation des services d'interprétation pour les langues principales et la reprise des entretiens d'éligibilité, le système d'asile est resté marqué par une grande imprévisibilité et des obstacles structurels. Ces défis confirment l'importance d'un accompagnement juridique continu, d'une surveillance attentive des évolutions procédurales et d'une action d'advocacy soutenue pour garantir le respect des droits des demandeurs d'asile

C) ACCES RESTREINT AU SERVICE DE SANTE

● [Situation générale et ressources médicales](#)

En 2025, la situation médicale dans le CCAC de Samos est restée globalement critique, sans améliorations structurelles notables. L'IOM continue d'opérer avec une équipe très limitée, comprenant un médecin à temps partiel partagé avec l'hôpital, un pédiatre et quelques infirmiers, mais sans psychologue, sage-femme ni travailleur social permanents. Le personnel médical est principalement chargé de délivrer des cartes de santé plutôt que de réaliser de véritables consultations ou évaluations des vulnérabilités, ce qui laisse de nombreuses personnes à risque sans suivi approprié, en particulier les mineurs non accompagnés (MNA) et les personnes présentant des pathologies chroniques ou des troubles psychologiques sévères. MSF reste l'acteur principal fournissant des consultations régulières, trois fois par semaine, mais son accès au camp est limité, notamment au Safe Area, et ses activités se réduisent à un rôle de triage et de transfert vers leur clinique en ville. La capacité de MSF atteint désormais ses limites, avec des délais pouvant aller jusqu'à deux semaines pour les suivis psychologiques.

● [Santé mentale et soins spécialisés](#)

L'absence de psychologue permanent, a aggravé la détérioration de la santé mentale des résidents, notamment des MNA (en surpopulation intense en début 2025) , avec une augmentation des situations de détresse, pensées suicidaires et menaces. Les interventions temporaires, comme celle d'une task force de MDM, n'ont offert qu'une mise à jour administrative sans véritable soutien psychologique. Les consultations spécialisées restent quasi inexistantes et la clinique médicale interne demeure non opérationnelle.

Ai sein du dernière trimestre de 2025, des psychologues ont rejoins l'équipe du programme Hippocrates. Toutefois leur présence est insuffisantes et difficile d'accès. Un part importante du suivi psychologique est toujours réalisée par MSF, qui n'a cependant pas accès à la Safe Zone des MNA.

● Maladies et conditions sanitaires

Les maladies courantes persistent : gale, problèmes respiratoires liés aux conditions de vie, infestations de punaises de lit et de cafards, ainsi que des cas nombreux de varicelle dans le Safe Area.

Des vaccinations ont été réalisées (notamment pour permettre l'accès à l'école), mais souvent sans information ou préparation des enfants.

Les conditions sanitaires sont resté très préoccupantes tout au long de l'année, avec des périodes de déchets non collectés, des odeurs fortes et une insalubrité aggravée par la surpopulation et les périodes hivernales. Un léger recul des maladies de peau a été observé au printemps, probablement lié à la baisse temporaire de population et aux conditions climatiques.

● Coordination et obstacles structurels

La communication entre IOM, l'hôpital local et la gestion du camp reste insuffisante, ralentissant l'accès aux soins urgents et limitant la continuité des traitements. L'entrée dans la zone où se trouve l'équipe médicale d'IOM dans le CCAC nécessite de passer par un point de contrôle géré par du personnel non médical (qui filtre pourtant, sans compétence), constituant une barrière supplémentaire.

En conclusion, l'année 2025 n'a apporté que peu de progrès : la présence médicale reste insuffisante, la santé mentale est en dégradation, et les conditions sanitaires continuent de compromettre gravement la santé des résidents.

Les populations vulnérables, notamment les MNA et les personnes à besoins spécifiques, restent les plus exposées, avec un accès limité aux soins essentiels. La situation confirme l'urgence d'un renforcement structurel des services de santé et d'une meilleure coordination entre les acteurs sur le terrain.

D) EVOLUTION DES TRANSFERTS

L'année 2025 a débuté avec une situation inédite : en janvier, pour la première fois depuis plusieurs mois, le nombre de transferts dépassait celui des arrivées dans le CCAC, ce qui a entraîné une baisse du nombre de résidents sous la barre des 4000 à la fin du mois. Cette dynamique a été soutenue par le fait que de nombreuses personnes ont quitté le camp par leurs propres moyens, bénéficiant de « cartes ouvertes » sans restriction géographique. Au total, 792 demandeurs d'asile ont été inclus dans des transferts organisés vers le continent. Cette tendance s'est poursuivie en février, avec plus de transferts que d'arrivées et 940 personnes transférées. Cependant, la plupart des habitants restaient réticents à accepter ces transferts, notamment lorsqu'ils avaient déjà une date d'entretien : un transfert impliquait un nouveau rendez-vous, souvent prévu seulement en fin d'année sur le continent.

À partir de mars, les transferts se sont arrêtés, probablement pour des raisons budgétaires liées au renouvellement annuel des contrats, un problème récurrent à cette période. Seules quelques situations médicales ou vulnérables ont pu bénéficier de transferts au printemps, et la pratique informelle consistant à permettre aux personnes de se transférer elles-mêmes vers d'autres camps, à leurs frais, a été observée de manière sporadique.

En mai, 437 personnes ont été transférées, incluant principalement des mineurs non accompagnés issus du Safe Area, mais aucun grand transfert organisé n'a eu lieu depuis fin février. Le manque de communication de la part du camp a rendu le suivi de ces transferts difficile. Les coûts restaient à la charge des demandeurs d'asile pour la majorité des transferts, MSF intervenant ponctuellement pour couvrir certains déplacements jugés urgents.

À la mi-juillet, les transferts ont repris à un rythme soutenu, avec environ 200 personnes transférées chaque semaine. Cette reprise rapide semble répondre à un double objectif : préparer le camp à de nouvelles arrivées et vider certaines zones pour permettre des rénovations, dont la nature n'a pas été communiquée. Les transferts concernent de nombreux camps du continent (Katsikas, Killini, Veria, Korinthos) et s'inscrivent dans la continuité des évictions massives observées quelques mois auparavant.

Cependant, cette organisation reste chaotique : les informations sont transmises aux résidents seulement un ou deux jours avant le départ, souvent sur un simple bout de papier écrit à la main, et certaines personnes se voient interdire de quitter le camp dans les 24 heures précédant le transfert, entraînant une forme de détention de facto. La priorisation des cas sur la liste des transferts reste opaque, et la coordination avec le service d'asile est insuffisante, ce qui entraîne des transferts peu compatibles avec les dates d'entretien.

À partir de mi-septembre, les transferts sont devenus plus rares, notamment en octobre, en lien avec la réintroduction des cartes fermées, qui compliquent l'organisation. Les seules opérations régulières concernent désormais les mineurs non accompagnés transférés vers des abris sur le continent. Les personnes demandant un transfert pour rejoindre leur famille ou se relocaliser restent souvent bloquées à Samos. Les cas vulnérables, même identifiés par MSF, ne sont pas systématiquement prioritaires. Ainsi, en décembre, seulement 57 personnes ont été enregistrées pour transfert, illustrant la forte limitation de la mobilité organisée en fin d'année.

L'année 2025 a donc été marquée par une forte fluctuation des transferts: une reprise significative en début d'année, une suspension prolongée au printemps, un redémarrage intense en été, suivi d'un ralentissement marqué à l'automne et en hiver. L'organisation reste très problématique: manque de communication, absence de critères clairs pour la priorisation, de nombreux transferts à la charge des bénéficiaires ce qui est un problème majeur, et stress élevé pour les résidents.

Les mineurs non accompagnés restent les seuls systématiquement transférés depuis les transferts massifs suite à leur surpopulation, tandis que les populations vulnérables identifiées par MSF continuent d'être exposées à des retards et à des obstacles dans le cadre de leur mobilité vers le continent.

2025

SAMOS LEGAL CENTER IN FIGURES

A PERMANENT TEAM OF 6 PEOPLE

Cheffe de projet   Coordinatrice juridique (jusqu'à Septembre)

 2 avocates puis 1 from Octobre  2 juristes volontaires (jusque Septembre)

supportée par des interprètes volontaires

406



préparation individuelles pour l'entretien d'asile ont été réalisées par l'équipe

1253



nouveaux numéros ont contacté notre hotline pour recevoir un accompagnement juridique

1616



consultations (tous types confondus) on été réalisées par l'équipe en 2025

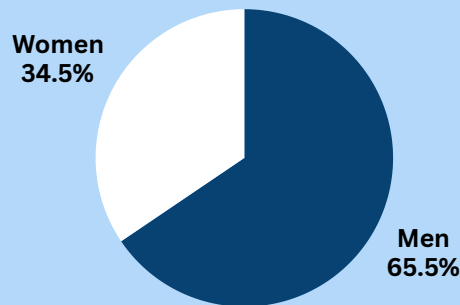
337



participants à des sessions d'information sur la procédure d'asile à Samos (requérant et volontaires externes)

1633

demandeurs d'asile et réfugiés ont été directement supporté par le projet



BENEFICIAIRES SUIVIS :

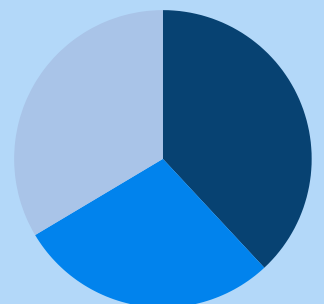


34.3% présente une vulnérabilité reconnue comme tel par la loi (handicap, maladie chronique, âge, etc)

18.3% sont survivants de trafic humain, torture ou tout autre traitement inhumain et dégradant

WOMEN MONITORED :

38.1% des femmes accompagnées sont des femmes seules
28.4% des femmes supportées ont été victimes de VSBG



II. ACTIVITES REALISEES EN 2025

Malgré les évolutions constantes du contexte tout au long de l'année, l'équipe présente sur le terrain a poursuivi sans interruption ses activités afin d'accompagner le plus grand nombre possible de demandeur·euse·s d'asile vivant à Samos. L'objectif est resté inchangé : défendre au mieux leurs droits et leurs intérêts, tout en leur permettant de mieux comprendre une procédure d'asile souvent complexe, changeante et difficilement accessible.

Tout au long de l'année, l'équipe a maintenu ses activités quotidiennes, en adaptant en permanence ses méthodes de travail aux besoins identifiés et aux contraintes rencontrées sur le terrain. Certaines actions ont également été renforcées afin d'améliorer l'accès effectif à l'information et à l'assistance juridique.

Information sur la procédure d'asile : L'équipe a continué à fournir une information claire et accessible sur la procédure d'asile et ses spécificités à Samos, tant aux demandeur·euse·s d'asile qu'aux acteurs locaux. Ces actions ont pris la forme d'ateliers à destination des acteurs non juridiques et des personnes exilées, de cliniques juridiques à proximité du camp, ainsi que d'une ligne téléphonique gratuite permettant de répondre aux questions liées à la procédure. Les permanences juridiques ont été développées et rendues plus régulières au cours de l'année, renforçant ainsi la continuité du suivi et l'accès à l'information.

Assistance juridique gratuite et indépendante : L'équipe a poursuivi son engagement à fournir une assistance juridique gratuite, indépendante et non discriminatoire aux personnes en exil. Cet accompagnement couvre l'ensemble de la procédure d'asile : depuis l'enregistrement au sein du camp, lors des entretiens avec les autorités, et jusqu'au dépôt d'éventuelles nouvelles demandes auprès de l'administration.

Accompagnement des personnes vulnérables : Une attention particulière a continué d'être portée aux personnes les plus vulnérables. Un accompagnement spécifique a été assuré, notamment lors des entretiens d'asile, ainsi que des orientations vers d'autres organisations spécialisées lorsque cela était nécessaire, en particulier pour un soutien psychologique ou médical.

Actions de plaidoyer et documentation : Si la capacité de l'équipe à mener des actions de plaidoyer structurées et régulières est restée limitée au cours de l'année, le travail de documentation et d'alerte n'a pas cessé. L'équipe a continué à identifier, analyser et signaler les pratiques inacceptables observées sur le terrain afin de permettre la mise en œuvre de réponses juridiques lorsque cela était nécessaire.

A) DISSEMINATION OF INFORMATION ON THE ASYLUM PROCEDURE

L'accès à une information juridique claire, fiable et à jour demeure essentiel pour permettre aux personnes en demande d'asile de prendre des décisions éclairées et de mieux comprendre un système souvent complexe, intimidant et soumis à des changements fréquents de pratiques. Ces difficultés sont renforcées par les barrières linguistiques, l'accès irrégulier à l'interprétariat et le fait que de nombreuses personnes viennent de pays où les systèmes judiciaires indépendants sont inexistantes, rendant difficile la compréhension du rôle des autorités et des enjeux de l'entretien d'asile.

Tout au long de l'année, le projet a maintenu et adapté en continu ses activités d'information juridique afin de répondre à l'évolution des besoins, aux contraintes opérationnelles et aux changements de pratiques observés à Samos.

● [Sessions d'information juridique et ateliers pour les demandeur-euses d'asile](#)

L'équipe a mis en œuvre une combinaison de sessions collectives d'information et d'ateliers juridiques thématiques, en faisant évoluer les formats au fil de l'année afin d'en renforcer la pertinence et l'impact. Si des sessions régulières visant à présenter de manière globale la procédure d'asile ont été organisées en début d'année, l'approche s'est progressivement orientée vers des ateliers ciblés et basés sur les besoins identifiés sur le terrain.

Ces ateliers ont été organisés en collaboration avec des partenaires clés, notamment *I Have Rights* (procédure d'asile) et le *Human Rights Legal Project* (criminalisation et violences policières). Les thématiques abordées ont inclus les différentes étapes de la procédure d'asile, la préparation aux entretiens, les transferts vers le continent ainsi que les changements de pratiques administratives, tels que la réintroduction des cartes d'asile avec restriction géographique.

Sur l'ensemble de l'année, environ **10 sessions d'information et ateliers juridiques** ont été organisés, touchant près de **190 personnes**. Un interprétariat en direct a été systématiquement assuré afin de garantir l'accessibilité des informations.

En parallèle, l'équipe a développé des sessions de préparation aux entretiens en petits groupes, organisées au sein du centre. Ce format s'est révélé particulièrement pertinent pour les femmes, en remplacement des ateliers exclusivement féminins précédemment mis en place, qui avaient rencontré une faible participation. Cette nouvelle approche a permis de créer un cadre plus sûr et plus confortable, favorisant l'expression des questions et l'appropriation des informations.

● Permanences juridiques à proximité du camp

Afin de compléter les activités collectives et de répondre aux questions individuelles, le projet a significativement renforcé les permanences juridiques organisées à proximité du camp, en collaboration avec *Samos Volunteers* (Alpha Land). Ces permanences offrent un accompagnement juridique personnalisé dans un cadre informel et en présentiel, favorisant une communication plus claire et un climat de confiance, notamment en comparaison avec les outils à distance.

En fonction des capacités de l'équipe et du contexte opérationnel, ces permanences ont été organisées de manière hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle au cours de l'année. Chaque session accueille en moyenne une quinzaine de personnes, permettant de répondre à des situations individuelles et de fournir des explications procédurales adaptées.

Sur l'année, **environ 30 permanences juridiques** ont été tenues, bénéficiant à près de **450 demandeur·euses d'asile**.

L'ensemble de ces activités repose sur le soutien indispensable d'interprètes bénévoles, en particulier en arabe et en farsi, sans lesquels un accès effectif à l'information juridique ne serait pas possible.

● Information juridique continue et accompagnement individuel

En complément des activités structurées, le projet a garanti un accès continu à l'information juridique grâce à plusieurs canaux de communication complémentaires.

Accueil juridique sans rendez-vous : L'équipe a maintenu une politique de portes ouvertes au sein de ses bureaux, permettant aux personnes de se présenter sans rendez-vous pour obtenir des informations ou un accompagnement juridique. Les demandes concernent une grande diversité de situations : compréhension de l'étape procédurale en cours, préparation ou suivi d'entretien d'asile, recours, réunification familiale, ou simple information sur les services existants.

Si la fréquentation quotidienne varie en fonction de facteurs externes tels que la fiabilité des transports, la taille de la population du camp ou les conditions climatiques, l'équipe a accueilli en moyenne entre **5 et 10 personnes par jour** sur la majeure partie de l'année, avec une baisse lors des périodes de capacité réduite.

Au total, plus de 1 000 consultations sans rendez-vous ont été assurées sur l'année.

Accès à distance via la hotline : Pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer, la hotline WhatsApp est restée un point de contact essentiel. Largement diffusé au sein du camp, ce canal a été utilisé tant pour des premiers contacts que pour des suivis de dossiers.

Sur l'année, l'équipe a traité en moyenne entre **30 et 50 messages par jour**, avec plus de 1 200 nouvelles personnes ayant contacté la hotline pour la première fois. Les échanges ont été possibles dans plusieurs langues (anglais, arabe, farsi, français, krio, swahili, turc et kurmanji) grâce à une combinaison d'outils de traduction et de l'appui d'interprètes bénévoles.

Malgré des délais occasionnels liés aux contraintes d'interprétariat, l'équipe s'est efforcée de fournir des réponses claires, précises et adaptées au contexte juridique de chaque situation.

● [Renforcement des capacités : sessions d'information pour les acteur-rices non juridiques](#)

Parallèlement à l'assistance juridique directe, le projet a poursuivi ses efforts de renforcement des capacités auprès des acteur-rices non juridiques présents sur l'île. Tout au long de l'année, des ateliers en ligne réguliers ont été organisés à destination des bénévoles et salarié-es d'organisations locales.

Ces sessions comprenaient généralement :

- Une présentation du contexte migratoire et de l'accueil à Samos
- Une explication pas à pas de la procédure d'asile
- Des informations sur les services juridiques disponibles et les modalités de référencement

Sur l'année, environ **10 ateliers** ont été organisés, réunissant **près de 150 participant-es**. Au-delà de la transmission d'informations, ces espaces ont contribué à renforcer la coordination entre les acteurs et à limiter la diffusion de fausses informations au sein du réseau de soutien aux personnes en demande d'asile

B) ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE PERMANENT

Malgré les évolutions constantes du contexte et les ajustements organisationnels nécessaires tout au long de l'année, l'accompagnement juridique individuel est resté au cœur de l'action du projet. Cet accompagnement vise à assurer une présence continue auprès des personnes en demande d'asile à toutes les étapes de leur procédure, en leur offrant un soutien juridique adapté, réactif et individualisé.

● Préparation aux entretiens d'asile

La préparation des personnes en demande d'asile à leur entretien avec le Service grec de l'asile constitue l'une des activités centrales du projet, compte tenu de son impact déterminant sur l'issue de la demande. L'entretien de première instance représente bien souvent la seule occasion pour les personnes de présenter de manière complète leur parcours, les persécutions subies et les raisons motivant leur demande de protection internationale. Même en cas de recours, les décisions sont largement fondées sur le contenu de cet entretien initial.

Ces entretiens, qui peuvent durer jusqu'à une demi-journée, impliquent fréquemment le récit d'événements profondément traumatisants. Une préparation approfondie, à la fois juridique et émotionnelle, est donc essentielle. Les sessions sont principalement assurées par les caseworkers de l'équipe, avec le soutien indispensable d'interprètes bénévoles.

Sur l'ensemble de l'année, le nombre de sessions organisées a varié en fonction de la capacité opérationnelle de l'équipe, allant jusqu'à une dizaine de préparations par semaine lors des périodes de pleine capacité, et diminuant temporairement lors des phases de transition.

Au total, environ **406 sessions de préparation individuelle** aux entretiens d'asile ont été réalisées au cours de l'année.

Chaque session dure en moyenne deux heures et, lorsque cela est possible, des rendez-vous de suivi sont proposés, en particulier pour les personnes identifiées comme vulnérables. Lorsque plusieurs personnes d'une même nationalité contactent l'équipe peu de temps avant leur entretien (souvent dans un délai de 48 à 72 heures) des sessions de préparation collective sont organisées. Bien que ces formats ne permettent pas un travail approfondi sur les situations individuelles, ils offrent des conseils procéduraux ciblés et adaptés, allant au-delà des simples sessions d'information générale.

● [Suivi juridique des décisions négatives, recours et demandes ultérieures](#)

Lorsque les capacités de l'équipe le permettent, les avocat·es grec·ques du projet assurent une représentation juridique dans le cadre des recours contre les décisions négatives de première instance. Les délais de recours varient selon la procédure applicable : 20 ou 30 jours dans le cadre de la procédure normale, et jusqu'à 10 jours seulement dans le cadre de la procédure accélérée à la frontière.

Après le dépôt du recours, l'équipe peut également soumettre un mémoire complémentaire intégrant des éléments contextuels, des informations pays et les circonstances personnelles du ou de la requérant·e.

Sur l'année, environ **25 consultations liées à des recours** ont été réalisées, couvrant une quinzaine de dossiers, avec des profils et nationalités variés. Certaines périodes ont toutefois été marquées par une baisse significative de l'activité contentieuse, notamment en raison de grèves des avocat·es d'État ou de suspensions temporaires des décisions négatives pour certaines nationalités.

Le projet accompagne également, lorsque cela est pertinent, les personnes souhaitant introduire une demande ultérieure (réexamen). Ce type de procédure, soumis à des critères stricts et à des contraintes financières accrues, le coût ayant été porté à 300 € (au lieu de 100€ jusque récemment), nécessite une analyse juridique approfondie. L'équipe informe les personnes concernées des conditions d'éligibilité, des risques associés, ainsi que des délais à respecter, notamment au regard des conséquences possibles en cas de dépassement des délais (perte de statut administratif, risques d'arrestation sur le continent).

Même lorsque ces demandes n'aboutissent pas à un dépôt effectif, l'accompagnement vise à garantir que les décisions prises par les personnes concernées soient pleinement éclairées.

● [Gestion des dossiers et communication avec les autorités](#)

Au-delà des entretiens et des procédures contentieuses, le projet assure un suivi juridique continu tout au long de la procédure d'asile, avec un accent particulier sur la communication avec les autorités compétentes, notamment le Service grec de l'asile et les services de réception.

Cette dimension du travail est essentielle, dans un système souvent difficile à comprendre et caractérisé par des délais de réponse longs ou incohérents.

L'équipe intervient à différents stades de la procédure en soumettant des demandes écrites formelles, notamment pour :

- des demandes de priorisation de dossier en raison de situations médicales ou psychologiques urgentes ;
- des orientations vers des évaluations de vulnérabilité, y compris pour des personnes potentiellement victimes de traite des êtres humains ;
- des suivis administratifs concernant des situations procédurales bloquées ou urgentes.

Ces démarches impliquent généralement l'envoi de courriers détaillés par voie électronique, complétés par des relances téléphoniques afin de s'assurer de la bonne réception et du traitement des demandes.

Sur l'ensemble de l'année, **plus de 330 communications officielles** ont été adressées aux autorités compétentes, en plus des nombreux échanges téléphoniques informels. Dans ce cadre, l'équipe a également accompagné plusieurs personnes identifiées comme victimes de traite, en veillant à leur orientation vers des dispositifs de protection adaptés.

TYPE OF CONSULTATION	MAN	WOMAN	TOTAL
Case management	241	111	352
First meeting	278	128	406
Requests to authorities	201	133	334
Preparation for interviews	269	137	406
Accompaniments to the interviews	19	14	33
All types of consultaitons	1059	557	1616

C) ASSISTANCE AUX CAS LES PLUS VULNÉRABLES

L'accompagnement des personnes identifiées comme particulièrement vulnérables reste un volet central de l'action du projet. Ces soutiens concernent à la fois la préparation et l'accompagnement aux entretiens d'asile ainsi que l'orientation vers des services spécialisés, afin de répondre aux besoins spécifiques qui dépassent le cadre juridique.

● [Accompagnement juridique pendant les entretiens d'asile](#)

Bien que la présence d'un avocat lors des entretiens d'asile ne soit pas obligatoire, elle constitue un soutien essentiel pour les personnes vulnérables. À ce stade, les demandeurs d'asile n'ont pas accès à l'aide juridictionnelle gratuite, qui ne s'applique qu'après une décision négative. La présence d'un avocat apporte un cadre rassurant et contribue à la sécurisation de la procédure, tout en aidant les personnes à mieux structurer leur récit.

Les individus nécessitant ce soutien sont identifiés lors des sessions préparatoires organisées par l'équipe. Pour chacun d'entre eux, un avocat grec rencontre la personne avant l'entretien pour clarifier les éléments clés de son histoire et renforcer la relation de confiance. Cette préparation supplémentaire permet à la personne de se présenter plus sereinement et de manière plus organisée lors de l'entretien. Bien que l'avocat n'intervienne pas directement ou ne parle pas au nom de la personne, il garantit une surveillance procédurale et offre un soutien émotionnel.

À l'issue des entretiens, lorsque nécessaire, l'avocat peut également soumettre un mémoire complémentaire contenant des informations contextuelles sur le pays d'origine ou des éléments spécifiques au dossier, non abordés pendant l'entretien. Au cours de l'année, **environ 50 personnes ont bénéficié de l'accompagnement d'un avocat** pendant leur entretien, et un nombre similaire de mémoires complémentaires a été soumis aux autorités pour renforcer leurs dossiers.

[● Orientation vers des services spécialisés et réseaux de soutien](#)

Les besoins des personnes vulnérables dépassent souvent le cadre strictement juridique. Beaucoup présentent des traumatismes psychologiques ou physiques, ou rencontrent des difficultés pour satisfaire leurs besoins de base, tels que l'accès à la nourriture, aux vêtements ou aux produits essentiels en période hivernale.

Lorsqu'un individu est identifié comme particulièrement vulnérable, l'équipe s'assure qu'il soit orienté vers les organisations partenaires capables de fournir le soutien approprié. Ces orientations sont basées sur les besoins observés lors des consultations juridiques ou du suivi continu des dossiers.

Exemples de références réalisées au cours de l'année :

- Environ 30 personnes orientées vers des psychologues de MSF pour un suivi en santé mentale ;
- Survivants de violences sexuelles ou étatiques, ou personnes exposées au risque de traite des êtres humains, orientés vers :
 - Les services médicaux de MSF (y compris les sages-femmes)
 - Le HCR pour un suivi de protection
 - Human Rights Legal Project (HRLP) pour les victimes de violences policières ou de refoulements ;
- 11 personnes identifiées comme LGBTQ+ ont été orientées vers le groupe bénévole local offrant un espace inclusif et un soutien psychosocial.

L'accompagnement juridique et l'orientation vers des services spécialisés sont complémentaires et visent à garantir que les personnes les plus vulnérables puissent accéder à un soutien adapté, tout en étant mieux préparées et protégées pendant la procédure d'asile.



D) ACTIONS DE PLAIDOYER

Le plaidoyer et la sensibilisation à la situation observée par l'équipe d'ASF France à Samos restent un pilier central de la mission du Samos Legal Centre. L'objectif est de dénoncer les pratiques inacceptables et les lacunes systémiques du système d'asile, tout en contribuant à la prise de mesures juridiques lorsque nécessaire et en participant à des actions collectives de dénonciation.

[Suivi de la situation des mineurs non accompagnés](#)

En février, en collaboration avec le Human Rights Legal Project (HRLP), nous avons soumis une demande urgente d'inspection ad hoc auprès du Comité pour la Prévention de la Torture (CPT) concernant la "Safe Zone" destinée aux mineurs non accompagnés dans le Centre à Accès Contrôlé et Fermé (CCAC) de Samos. Ce suivi visait à attirer l'attention sur les conditions particulièrement préoccupantes pour cette population vulnérable. Un suivi complémentaire a été envoyé en avril afin de maintenir la pression sur les autorités grecques.

[Participation à des initiatives collectives et réseaux](#)

Au cours de l'année, ASF France a rejoint le **Aegean NGO Network**, coordonné par la *Boat Refugee Foundation* (BRF) et soutenu par Oxfam, afin de renforcer le plaidoyer collectif. Cette plateforme permet aux organisations membres de développer des réponses coordonnées, d'améliorer la visibilité des pratiques sur le terrain et d'explorer des possibilités de litige stratégique.

L'équipe a également co-signé plusieurs **déclarations collectives** :

- En mars, sur l'absence d'aide financière pour les demandeurs d'asile en Grèce.
- En juin, sur les expulsions massives et leurs impacts sur les droits et la sécurité des personnes.
- En août, contre le projet de loi du ministère de la Migration et de l'Asile, critiquant l'extension de la détention, la suppression de l'effet suspensif des recours et la criminalisation de la présence irrégulière.

Plaintes formelles et suivi juridique

Plusieurs plaintes ont été déposées **auprès de l'Ombudsman** pour dénoncer des pratiques illégales ou problématiques :

- En juillet, concernant l'interruption des transferts organisés entre février et mi-juillet, y compris pour les personnes vulnérables, et la pratique de proposer des transferts uniquement aux personnes acceptant de payer. L'Ombudsman a rappelé que les personnes vulnérables doivent être transférées conformément à la loi grecque.
- En octobre, suite à une plainte concernant les rendez-vous pour la prise d'empreintes digitales, qui n'étaient pas accordés aux personnes ayant refusé un transfert. Cette situation illustre le manque de communication et de collaboration avec le RIS (Service grec des migrations). Le suivi de cette plainte est toujours en cours

Surveillance et documentation des pratiques systématiques

L'équipe a poursuivi la **collecte et l'analyse de données** pour documenter les défaillances systématiques du système d'asile :

- Recueil de données sur l'accès à l'interprétation à chaque étape de la procédure d'asile via cinq enquêtes en ligne, visant à informer un futur rapport de suivi.
- Surveillance des renouvellements de cartes d'asile et de l'apparition de pratiques préoccupantes, comme le refus de renouvellement pour les personnes refusant un transfert, qui pourrait faire l'objet de plaintes formelles.
- Suivi des expulsions massives et des conditions de mise en œuvre des transferts, ainsi que des impacts sur les droits des personnes.



III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Au cours de l'année, le projet a été confronté à plusieurs défis structurels, opérationnels et contextuels qui ont directement impacté le travail de l'équipe et l'accès des bénéficiaires à une aide juridique efficace.

Incertitudes et lenteurs dans les procédures d'asile

La situation des demandeurs d'asile, et notamment des Syriens ayant représenté la majorité de l'année une part importante de la population du CCAC, est longtemps restée marquée par une grande incertitude légale et une stagnation procédurale. Bien que les entretiens aient repris, les décisions (désormais davantage de protection subsidiaire) pour les Syriens restent limitées, et de nombreux dossiers restent en suspens après plus d'un an d'attente. La situation est également floue pour d'autres nationalités pour lesquels aucune information claire n'est communiquée par le Greek Asylum Service (GAS).

Cette absence de transparence se traduit par des délais prolongés, un manque de visibilité sur les procédures et des décisions opaques, comme la révocation du statut de réfugié pour un Palestinien sur des motifs de « sécurité nationale » non clarifiés.

De plus, les changements de pratiques, tels que la révision du statut de la Turquie en tant que "safe third country", ayant entraîné des suspensions temporaires des entretiens et un bouleversement des procédures, aggravant la confusion parmi les demandeurs d'asile.

Cette année illustre à nouveau que les changements dans l'application et la pratique par le GAS de la procédure d'asile sont récurrents, imprévisibles et parfois opaque, laissant les demandeurs d'asiles dans le flou. Deux personnes ayant la même nationalité et les mêmes motifs pouvant recevoir deux décisions opposés car arrivés à quelques semaines d'intervalle.

Report et organisation des entretiens

Les entretiens d'asile continuent de subir des retards fréquents. Ces reports sont liés à plusieurs facteurs :

- Manque chronique d'interprètes, particulièrement pour des langues moins courantes (tigrinya, amharique, swahili, etc.).
- Capacité limitée des caseworkers, avec une réduction du nombre d'entretiens possibles par jour, notamment depuis la combinaison des entretiens d'admissibilité et d'éligibilité pour les Syriens.
- Planification imprévisible, avec des convocations de dernière minute et des modifications fréquentes, affectant la préparation des demandeurs et la qualité de l'accompagnement juridique.

Même les entretiens prioritaires pour les personnes vulnérables ne suffisent pas à compenser ces limites structurelles. La capacité actuelle du GAS et de l'EUAA (environ 9 membres du personnel et un représentant GAS) est largement insuffisante face à la population concernée.

Problèmes persistants d'interprétation

Les services d'interprétation demeurent un obstacle systémique majeur.

- À l'enregistrement, l'absence d'interprètes conduit parfois à l'utilisation de Google Translate, provoquant des erreurs sur les informations personnelles (nom, date de naissance, nationalité). Ces erreurs compliquent ensuite les procédures puisque la charge de la correction et la preuve de l'information revient alors sur le requérant.
- Les interprètes disponibles (environ 10) ne couvrent pas tous les besoins et ne peuvent pas être présents simultanément aux points d'information et aux entretiens, entraînant des reports ou des entretiens réalisés sans traduction.
- La dépendance à l'EUAA et la fluctuation de la disponibilité des interprètes (ex. retrait de certains interprètes METAdrasi) rendent la situation précaire et fragile.

Ces difficultés accentuent les retards pour les Syriens, Afghans et autres nationalités, et constituent un problème récurrent également sur le continent et dans d'autres îles, illustrant la dimension systémique du déficit linguistique.

Manque de transparence et accès limité à l'information

La communication avec les autorités grecques reste très limitée :

- Avec le GAS, elle est partiellement fonctionnelle pour le suivi individuel, mais les directives générales ou changements de procédure sont rarement publiés.
- Avec le RIS et autres services de gestion du camp, elle est quasiment inexistante : impossibilité de joindre le personnel par téléphone, absence aux réunions de coordination, emails non traités.

Ce manque de transparence complique la planification, la coordination et la fourniture d'une information fiable aux bénéficiaires. Les équipes doivent souvent se fier aux informations communiquées par les résidents, puis les vérifier par leur propre suivi et plaidoyer.

Contraintes internes et financières

En parallèle des difficultés externes, le projet a dû faire face à une instabilité financière et organisationnelle.

- L'équipe a été temporairement réduite de six à deux membres lors du dernier trimestre, nécessitant une réorganisation et priorisation des activités.
- La diminution des ressources et le contexte humanitaire et juridique tendu ont rendu la planification plus complexe et accentué la nécessité d'optimiser les dépenses et de renforcer les partenariats pour maintenir les services essentiels.

La combinaison d'incertitudes procédurales, de retards d'entretiens, de pénuries d'interprètes, de manque de transparence institutionnelle et de contraintes internes crée un environnement extrêmement complexe pour l'accompagnement juridique.

Ces défis soulignent la nécessité de projets indépendants et structurés, capables de garantir un accès effectif et continu à l'information et à l'accompagnement juridique pour les demandeurs d'asile et réfugiés, malgré un contexte opérationnel et législatif instable.

IV. CONTINUITÉ DU PROJET

Au cours de l'année, bien que des changements de rôles aient eu lieu, l'équipe est restée globalement stable. Jusqu'à fin septembre, le projet a été assuré par les six membres habituels : 1 Project Manager, 1 Legal Coordinator, 2 avocats grecs et 2 chargés de cas juridiques.

Pour répondre aux contraintes financières et garantir la survie du projet, l'équipe a ensuite été temporairement réduite : 3 personnes en octobre, puis 2 personnes pour novembre et décembre. Cette réorganisation a permis de maintenir les activités essentielles tout en optimisant les ressources disponibles.

Pour l'année 2026, le projet prévoit une équipe stable de 4 postes permanents, assurant un équilibre entre capacité opérationnelle et viabilité financière, et permettant de consolider les services juridiques et le développement du plaidoyer stratégique.

Malgré un contexte financier tendu et un environnement politique restrictif, le projet a maintenu toutes ses activités essentielles : préparation aux entretiens d'asile, suivi des recours, accompagnement des personnes vulnérables et diffusion d'informations juridiques.

Pour garantir cette continuité :

- Le projet a priorisé les activités critiques et mis en place une planification rigoureuse des cas à traiter.
- Une coopération renforcée avec d'autres organisations locales a été initiée pour partager les ressources et optimiser les coûts opérationnels, notamment via des espaces partagés et des dispositifs de mutualisation des frais.
- Une stratégie de diversification des financements a été poursuivie pour renforcer la stabilité financière tout en préservant l'indépendance et la neutralité du projet, qui repose exclusivement sur des donateurs privés et des fondations.

La continuité et l'efficacité des interventions dépendent également de la capacité du projet à maintenir des partenariats solides :

- Participation régulière aux forums et réseaux clés : Protection Working Group (UNHCR), Legal Aid Network, Aegean NGO Network, et réunions de coordination locales à Samos.
- Collaboration active avec d'autres acteurs pour partager les bonnes pratiques, améliorer le suivi des bénéficiaires et coordonner les actions de plaidoyer et de contentieux stratégique.
- Développement d'un plaidoyer structuré et basé sur l'évidence, visant à rendre visibles les pratiques problématiques sur l'île et à influencer les politiques locales et nationales.



V. PERSPECTIVES POUR 2026

Pour l'année à venir, l'objectif central du Centre juridique d'ASF France à Samos est d'assurer la stabilité et la pérennité du projet, en particulier à travers le renforcement de l'équipe et la consolidation des ressources financières.

● Stabilisation de l'équipe et optimisation des ressources

La continuité et la qualité des services dépendent avant tout de la stabilité de l'équipe, tant des permanents que des volontaires. Le projet vise à maintenir un effectif suffisant pour garantir un accompagnement juridique personnalisé et un suivi régulier des bénéficiaires, tout en limitant la dépendance à des appuis temporaires ou ponctuels.

Cette stabilité passe également par une diversification des sources de financement, afin de sécuriser les activités sur le long terme et réduire la vulnérabilité aux fluctuations de subventions. Le projet prévoit :

- la recherche de nouveaux soutiens financiers et partenariats ;
- l'optimisation des dépenses, notamment par le partage de coûts avec d'autres organisations présentes sur l'île ;
- la mise en place de mécanismes de planification budgétaire plus prévisibles pour assurer la continuité des services, même dans un contexte incertain.

- [Développement du plaidoyer et du contentieux stratégique](#)

Dans le contexte migratoire grec actuel, marqué par un durcissement des politiques et des lois criminalisant toujours plus les personnes que nous accompagnons, le projet entend renforcer significativement son axe de plaidoyer et de contentieux stratégique.

On note dans l'évolution législative une volonté de criminaliser plus durement le séjour et de l'entrée illégale sur le territoire. Par ailleurs, l'entrée en vigueur prévue cet été du Pacte européen sur la migration et l'asile impliquera également de nombreux changements pratiques dans l'application des droits.

L'équipe prévoit de :

- documenter systématiquement les pratiques des autorités grecques et identifier des cas susceptibles de constituer des recours collectifs ou stratégiques ;
- participer à des initiatives collectives au sein du réseau Aegean NGO Network, afin de renforcer l'impact des actions de plaidoyer et d'influencer les pratiques à l'échelle locale et nationale ;
- anticiper et suivre les nouvelles mesures légales et réglementaires, en adaptant l'accompagnement des bénéficiaires et en développant des actions de contentieux stratégique pour protéger leurs droits ;
- défendre les droits des personnes vulnérables, en veillant à ce que le contentieux stratégique complète l'accompagnement individuel et permette de prévenir des violations systémiques.

- [Maintien d'un accompagnement juridique gratuit, indépendant et adapté](#)

Le projet continuera à garantir un accompagnement juridique de qualité, gratuit et indépendant, répondant aux besoins réels des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les activités clés pour 2026 incluent :

- la préparation aux entretiens d'asile et le suivi des recours et demandes subséquentes ;
- l'accompagnement des personnes vulnérables, avec des références vers des services spécialisés et un soutien psychosocial adapté ;
- la diffusion d'informations juridiques claires et fiables, via les permanences, les ateliers thématiques et la hotline, pour permettre aux bénéficiaires de comprendre leurs droits et d'agir de manière éclairée.



SAMOS LEGAL CENTRE - RAPPORT ANNUEL 2025

Lucile MACE
Cheffe de projet Samos Legal Centre
ASF France
samos@avocatssansfrontieres-france.org

Anne LUTUN
Directrice (Siège)
ASF France
direction@avocatssansfrontieres-france.org

**AVOCATS
SANS
FRONTIÈRES
FRANCE**

www.avocatssansfrontieres-france.org